

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 février 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220225-002830-DE
Date de télétransmission : 25/02/2022
Date de réception préfecture : 25/02/2022

GF/EB Le mardi 22 février 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 16 février 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

N° 002830

Urbanisme - Vente des parcelles cadastrées CL 559, 560 et 561 ZAC de la Peyrolière, propriété de la Commune d'Apt, à la SCI « Les Chênes Verts »

Affiché le :

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERES (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Le conseil municipal est informé que la ville d'Apt est propriétaire des parcelles cadastrées CL 559, 560 et 561 d'une surface de 985 m² dans la ZAC de la Peyrolière.

Ces petites parcelles issues de découpages réalisés à l'origine de la création de la ZAC, sont situées à l'EST de la propriété SCI le chêne vert dans la zone d'activité et ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune entre deux fonds privés appartenant à ce même propriétaire ou voisins de la société DELTA+.

En date du 10.02.2022, Monsieur FOUGEROUSE, gérant de la société « Les Chênes Verts » située sur les fonds voisins, a sollicité la commune en vue d'acquérir ces parcelles pour regrouper sa propriété après son acquisition de la parcelle CL 622 au NORD et sécuriser ses terrains en vue de les clôturer.

Vu la demande de la SCI « Les Chênes Verts » en date du 10.02.2022 pour 11 000 €,

Vu l'avis du service des domaines N° 2022-84003-7629 en date du 4.02.2022 relatif à la valeur vénale du bien, fixant le prix à 9 €/m² soit 8 865 € pour l'ensemble.

Vu l'exposé en commission municipale de l'urbanisme en date du 10.02.2022,

Considérant que ces terrains délaissés et/ou enclavés ne présentent pas d'intérêt public pour la commune,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente à la SCI « Les Chênes Verts ».

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Approuve la proposition d'achat telle que présentée ci-dessus par la SCI « Les Chênes Verts » représentée par Monsieur Robert FOUGEROUSE.

Approuve le prix de vente des parcelles CL 559, 560 et 561 au prix de 11 000 €.

Dit que les frais des formalités liées à la transaction seront à la charge du demandeur.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220225-002830-DE
Date de télétransmission : 25/02/2022
Date de réception préfecture : 25/02/2022

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

